



Dictionnaire des théâtres du monde

Enfants au théâtre

Les théâtres d'acteurs enfants ont été interdits en France par un décret du 6 janvier 1864, mais cette interdiction étant tombée en désuétude, l'emploi des enfants dans le théâtre est désormais soumis aux prescriptions générales du Code du travail. Les enfants n'ayant pas dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire ne peuvent, sans autorisation individuelle préalable, être engagés ou produits dans une entreprise de spectacles. Les autorisations sont accordées par le préfet de département du siège de l'entreprise, sur avis conforme d'une commission constituée au sein du Conseil départemental de protection de l'enfance. En outre, la commission fixe, dans la rémunération perçue par l'enfant, la part qui peut être laissée à la disposition des représentants légaux et celle qui est affectée à la constitution d'un pécule versé à la Caisse des dépôts et consignations et géré par celle-ci jusqu'à la majorité de l'enfant.

Le théâtre ne représente qu'une part très réduite des autorisations accordées par la commission, la plupart concernant le cinéma et l'audiovisuel.

Rédacteur(s)

[W. DIEBOLT](#) [S. JUSTINE](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Lexique théorique et théoriciens](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-enfants-au-theatre>